



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 25 juin 2020  
-----

**Président de séance :** Monsieur Charles-Ange GINESY

**Présents :**

Titulaires : Monsieur Bernard ASSO, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Gérard MANFREDI, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Philippe ROSSINI, Monsieur Joseph SEGURA, Monsieur Jean THAON.

Suppléants : Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER, Madame Anne RAMOS,

Procurations : Monsieur Jean LEONETTI à Monsieur Charles-Ange GINESY

**RAPPORT N° 20-16 - Opération spéléo-secours - Indemnisation**

Le 17 janvier 2020 le SDIS des Alpes-Maritimes a été sollicité afin d'intervenir pour procéder au sauvetage d'un chien tombé dans un aven sur la commune d'Amirat.

Les équipes spécialisées ont été confrontées à l'impossibilité d'atteindre l'animal en raison de l'étroitesse de la cavité et de la nécessité de recourir à des tirs d'explosif afin d'élargir l'accès et d'atteindre le chien.

Afin de conduire cette intervention, sous forme d'une réquisition préfectorale, il a été fait appel aux artificiers du Spéléo Secours Français habilités à utiliser des matériels et produits nécessaires à la désobstruction.

Ces derniers, conformément aux articles L.742-11 à 13 et L.742-15 du code de la sécurité intérieure, bénéficient d'une indemnisation (frais de déplacement et compensation de perte de salaire) au titre des collaborateurs occasionnels du service public.

Ces modalités concernent le remboursement :

- des frais de déplacement calculés sur la base du barème fiscal,
- des préjudices éventuels subis (perte de revenus, utilisation des matériels propres à l'association...).

A ce titre, il vous est proposé de procéder au remboursement des frais qui s'élèvent à 600,56 € au profit du Spéleo Secours Français.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice (article 6251).

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- d'autoriser M. le président du conseil d'administration à procéder au remboursement des frais qui s'élèvent à 600,56 € au profit du Spéleo Secours Français.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles-Ange GINESY*



**DEMANDE D'ENGAGEMENT PAR LE PREFET  
D'UNE ASSOCIATION AGREEE SECURITE CIVILE  
POUR UNE OPERATION DE SECOURS**

<b>Identification du demandeur</b> CODIS 140, avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny, 06271 Villeneuve-Loubet	<b>Identification de l'association sollicitée</b> SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS des Alpes-Maritimes - AASC Comité départemental de Spéléologie des Alpes-Maritimes 809 Boulevard des écureuils 06210 Mandelieu
<b>Objet de la demande de concours :</b> Secours à animaux sur la commune d'Amirat	

Pour faire suite à la demande de renfort formulée par le SDIS 06, le vendredi 17 janvier 2020, nous confirmons la demande d'engagement de moyens dans le département ci-après décrite :

1. Nature de l'événement : Secours à animaux sur la commune d'Amirat
2. Type de mission concernée : intervention en milieu souterrain + désobstruction d'une cavité.
3. Lieu de l'emploi des moyens : commune d'AMIRAT
4. Date de l'intervention : pour les journées du 18 et 19 janvier 2020 à partir de 7h00
5. Moyens demandés : concours de 4 spéléologues
  - Christophe Duverneuil
  - 272 route de la Cima 06790 Aspremont
  
  - Gilbert Fernandes
  - 17 traverse du Barri 06560 Sophia antiplois
  
  - Michel Radecki
  - Les Jardins de Tamanaco Traverse des bougainvillées 06160 Antibes

**Matériels :****SSF06 :**

- Lot de désobstruction du SSF06
  - o Perforateurs 18V
  - o Perforateur 220V
  - o Mèches
  - o Outils divers
  - o Tente
- Explosif réquisitionné :
  - 40 détonateurs MI retard 0, 6m
  - 40 détonateurs MI retard 1, 6 m
  - 1 rouleau de 100m de cordeau détonant 20g/m

**SDIS06 :**

- Groupe de ventilation 220v
- Camera endoscopique
- Analyseur multi gaz
- Eclairage sur batterie

**Propriétaires :**

- Groupe électrogène
- Burineur 220V
- Gaine de ventilation
- Matelas de protection

**3.3. Défraiement et bénévolat**

Ci-dessous le montant des frais engagés pour 6 j/h de bénévolat :

**SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS**

Etat récapitulatif des frais engagés

Intervention à AMIRAT (06) - 17, 18, 19 janvier 2020

Mise à jour: 25/01/2020

NOM - Prénom	Indemnités Kms			Péages Montant	Pertes de salaires	Perte détérioration matériel		TOTAUX
	Trajet	Km	Taux (€/km)			désignation	Montant	
DUVERNEUIL Christophe	Aspremont-Amirat	154	0,32	52,64	0,00	0,00	0	52,64
FERNANDES Gilbert	Valbonne-Antibes-Castagniers Amirat	214	0,32	68,69	3,20	0,00	0	71,89
RADECKI Michel		0		0,00	0,00	0,00	0	0,00
ARCHIMBAUD Pascal	La Colle/Loup-Cagnes/mer- Amirat	160	0,32	51,86	0,00	310,00	0	361,86
GUILLON Loïc		0		0,00	0,00	0,00	0	0,00
CARASSOU-MAILLAN Renaud	Nice - Castagniers	46	0,32	14,77	0,00	0,00	0	14,77
		584		187,46	3,20	310,00	0	500,66

Forfait consommable (mèches, chevilles, piles,...)	100,00
Indemnités kilométriques	500,66
<b>MONTANT TOTAL DES FRAIS ENGAGÉS:</b>	<b>600,66</b>

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPÉLÉOLOGIE et de CANYON des A-M  
 SPÉLÉO SECOURS FRANÇAIS des ALPES-MARITIMES  
 Association Agréée de Sécurité Civile - Opérations de Secours en milieu souterrain  
 SIRET 40276378300030  
 speleosecoursfrancais.06@gmail.com

- Renaud Carassou-Maillan
- 9 avenue George V. Le Verger 06000 Nice

6. Durée prévisible de l'engagement : 48h

Moyens intra départementaux :

Ces moyens sont engagés directement par le SDIS 06.

A Nice, le vendredi 17 janvier 2020

Pour le Préfet,  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet  
CAB-A 3939

Jean-Gabriel DELACROY